

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 19^{ème} GRAND PRIX DU BEAUJOLAIS

Article 1 : Organisation

Le club de CALADE ECHECS organise le 19^{ème} Grand Prix du Beaujolais, du samedi 17 juin au dimanche 18 juin 2022 à la Maison des Familles 60 impasse Gaston Teissier 69400 Villefranche-Sur-Saône.

Ce championnat se compose de 2 opens :

- Un open A réservé aux joueurs classés entre 1500 et 2399 elo
- Un open B réservé aux joueurs classés moins de 1600 elo

Le tournoi détermine le classement du championnat du Rhône et de la métropole de Lyon, réservé aux joueurs rhodaniens.

Article 2 : Homologation

Ces tournois, homologués par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E) n°59123 et n°59124, se jouent en **5 rondes de 60 minutes + 30 secondes par joueur**. Les appariements informatisés (programme Papi) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E (93e congrès Chennai 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 60 minutes + 30 secondes par joueur.

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription se montent à :

- 26€ pour les adultes, 30€ à partir du 11/06/2022
- 13€ pour les jeunes, 15€ à partir du 11/06/2022

Article 5 : Horaire

Pointage : Samedi 17 juin jusqu'à 9h45

Les parties se joueront aux heures suivantes :

- Ronde 1 : Samedi 17 juin à 10h
- Ronde 2 : Samedi 17 juin à 13h45
- Ronde 3 : Samedi 17 juin à 17h15
- Ronde 4 : Dimanche 18 juin à 10h
- Ronde 5 : Dimanche 18 juin à 13h30

L'arbitre lancera les rondes.

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance.

La cérémonie de la remise des prix est prévue le dimanche 18 juin 2022 à partir de 17h15.

La liste des prix sera affichée dans la salle de tournoi avant la 3^{ème} ronde.

A l'exception des prix attribués par le CRMLE, les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appelez le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 27 72 06 62 en précisant nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 : Arbitrage

Le 19^{ème} Grand Prix du Beaujolais est arbitré par Margaux Lefevre (AFO1, arbitre FIDE).

Article 12 : Commission d'appel

La commission d'appel est constituée avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur